

Il appartient au Conseil de décider, à la majorité des voix et avec l'approbation du Directeur, si un Associé doit être renvoyé, avec ou sans avis préalable.

VI. — L'INSIGNE DE LA LIGUE. — Les Ligueurs tiendront à honneur de porter ostensiblement l'insigne de la Ligue, soit le grand médaillon, soit la croix émaillée.

Il est aussi à désirer qu'ils portent tous le scapulaire du Sacré-Cœur

VII. — RÉCEPTION DANS LA LIGUE. — Pour être reçu valablement dans la Ligue et avoir ainsi droit à ses nombreuses indulgences, il faut donner son nom au Directeur local, qui l'inscrira ou le fera inscrire sur le Registre de l'Œuvre et remettra ou fera remettre au nouveau Ligueur un livret d'admission.

La réception solennelle se fait de la manière suivante :

Le Président entouré des autres Officiers et tenant le drapeau, se place dans le chœur : tous sont tournés vers la nef.

Les récipiendaires sont appelés à la table de communion et le Directeur, après leur avoir rappelé en quelques mots leurs devoirs de Ligueurs, leur demande à tous : " Promettez-vous fidélité aux Pratiques et aux Promesses de la Ligue ? " Ils lèvent la main en disant à haute voix : " Oui, nous le promettons. "

Le Directeur bénit alors les insignes et les distribue en disant à chacun : *Accipe frater, imaginem Cordis JESU. Sit protectio tua in vita et salus in morte.* (Recevez, mon frère, l'insigne du Cœur de Jésus. Qu'il soit votre protection durant la vie et votre salut à la mort).

Suit, si possible, le salut du Saint Sacrement pendant lequel le Directeur ou le Président lit l'acte de consécration des Associés au Cœur de Jésus.

VIII. — LE CONSEIL DE LA LIGUE. — La Ligue est gouvernée par un Conseil composé du *Prêtre Directeur*, des *Officiers* et des *Zélateurs* ou *Conseillers*.

Les *Officiers* sont le *Président*, les deux *Vice-Présidents*, le